



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : SOLIDARITE INTERNATIONALE
Séisme en Turquie et en Syrie – Aide d'urgence
Subvention à la Croix-Rouge et au Secours Populaire
Français

ETAT DE PRESENCE

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	35
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	2
Absents non excusés.....	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE SEIZE FÉVRIER à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 10 février 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, Mme PIERON, M. PRIEUR, M. QUINET, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme KAAOUT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. SEBKHI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. QUINET,
Mme SEBAIHI, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par M. AUBRY.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. PECQUEUX, Adjoint au Maire.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



SOLIDARITE INTERNATIONALE

Séisme en Turquie et en Syrie – Aide d’urgence

Subvention à la Croix-Rouge et au Secours Populaire Français

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Nathalie LERUCH, Adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1, L.1611-4 et L.2121-29,

considérant la catastrophe humanitaire survenue en Turquie et en Syrie le lundi 6 février 2023 suite à de violents séismes,

considérant la création du fonds de solidarité « Urgence séisme Turquie-Syrie » lancée par la Croix Rouge et le Secours Populaire Français pour soutenir les secouristes, fournir des stocks de nourriture, de tentes, de couvertures, distribuer des repas chaudes et contribuer à l’aide médicale,

considérant que la Croix Rouge et le Secours Populaire Français assureront un suivi tant de la gestion financière que de la réalisation des projets financés,

vu le budget communal,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement d’une participation au fonds de solidarité « Urgence séisme Turquie-Syrie », créé par la Croix Rouge et le Secours Populaire Français d’un montant de 2 000 €, afin de soutenir les secouristes, fournir des stocks de nourriture, de tentes, de couvertures, distribuer des repas chaudes et contribuer à l’aide médicale.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 22/02/2023